



Syndicat de l'enseignement du Saguenay (CSQ)

895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

Téléphone : 418 549-8523 Télécopieur : 418 549-9966

ses@lacsq.org

www.sessaguenay.net

21 mars 2018 ■ Vol. 46 # 14

MA PLUS BELLE HISTOIRE

Encore cette année les élèves et le personnel enseignant de l'éducation des adultes se sont démarqués lors du concours d'écriture « Ma plus belle histoire ».

Plus de 500 textes issus des centres de partout dans la province ont été reçus pour le concours. Parmi ceux-ci, 23 textes provenaient des élèves du Centre de formation générale des adultes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Nous sommes heureux de vous annoncer que les deux textes suivants ont été retenus pour paraître dans le recueil provincial qui regroupe les 50 meilleurs textes :

- **Un séjour en Afrique**, composé par Réjeanne Gagnon, accompagnée par Mme Annie Roy, enseignante en service d'intégration sociale à La Baie;
- **L'Éverest, rêve d'une vie**, composé par Benoît Gagnon, accompagné par Mme Marie-Claude Proulx, enseignante de français au 2^e cycle au CFGA à La Baie.

Comme à chaque année, l'équipe de *Ma plus belle histoire* du CFGA des Rives-du-Saguenay essaie de bonifier l'activité d'une façon originale. Cette année, deux œuvres sur toile seront produites par une artiste de la région, Mme Karine Morin, afin de représenter les deux textes sélectionnés pour le recueil provincial. Un dévoilement des œuvres produites ainsi que du recueil régional aura lieu le mercredi 25 avril en lien avec le mouvement « Mettre la FGA sur la carte ». Lors de cette journée, des bourses offertes par le SES et le CFGA des Rives-du-Saguenay seront tirées parmi les participants.

Nous voulons féliciter toutes les participantes et tous les participants ainsi que tout le personnel enseignant impliqué. Tous les textes composés par les élèves de la région seront disponibles dans le recueil régional au cours des prochaines semaines et sur notre site Internet.

SÉCURITÉ D'EMPLOI – CALENDRIER 2018

101 ^e journée	Fonctions et responsabilités
24 avril	Estimation clientèle - besoins et excédents
24 avril	Conseil des commissaires, non rengagements possibles
4 mai	Liste des personnes susceptibles d'être mises en disponibilité ou non rengagées
7 mai	Affichage des postes vacants
15 mai	Liste des enseignantes et enseignants versés au bassin d'affectation
15 mai	La Commission scolaire informe des services éducatifs dispensés (FP et FGA)
17 mai	Bassin d'affectation
22 mai	Conseil des commissaires, non rengagements et mises en disponibilité
30 mai	Liste des personnes mises en disponibilité ou non rengagées
Avant le 1 ^{er} juin	Demande de changement champ, de spécialité ou de sous-spécialité
10 juin	Date limite pour demander un mouvement volontaire (FGA)
13 juin	Information sur les changements d'affectation
15 au 30 juin	Répartition des fonctions et responsabilités dans les écoles et les centres
20 juin	Date limite pour demander un mouvement volontaire (Jeunes)
26 juin	Première phase des mouvements volontaires (seulement Jeunes)
1 ^{er} juillet	Mise à jour de la liste de priorité et des listes de rappel
14 août	Deuxième phase des mouvements volontaires (Jeunes)
16 et 20 août	Engagements pour les postes RTP et les contrats à temps partiel (Jeunes)
Du 15 au 21 août	La Commission scolaire autorise les échanges de poste à poste
13 septembre	Engagements pour petits contrats champs 02 et 03 (Jeunes)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est un organisme consultatif institué pour collaborer avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Conseil comprend cinq commissions qui représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement. Il peut en outre former des comités *ad hoc* pour étudier une question. Cette année encore, le CSE a demandé la collaboration de la FSE en vue de recruter, parmi les membres des syndicats affiliés, des personnes qui pourraient occuper l'un des sièges à titre de membre du Conseil ou de l'une de ses commissions. Ces nominations peuvent se faire à différents moments de l'année, au besoin. Les enseignantes et les enseignants intéressés doivent communiquer avec le SES afin de recevoir les documents à compléter pour poser leur candidature **avant le 18 avril 2018**.

ÉLECTIONS 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux articles 7.6 et 7.7 des statuts et règlements du SES, il y aura élection aux postes suivants du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2018 à l'Hôtel Le Montagnais :

- Présidence
- Trésorerie
- Direction primaire Chicoutimi
- Direction primaire Valin
- Direction primaire La Baie
- Direction secondaire La Baie (fin de mandat)

ADMISSIBILITÉ (article 11.2)

- B. Tout membre dispensant des services au primaire, provenant selon le cas de Chicoutimi, Valin ou La Baie, est admissible au poste de directrice ou directeur.
- C. Tout membre dispensant des services au secondaire, provenant selon le cas de Chicoutimi, Valin ou La Baie, est admissible au poste de directrice ou directeur.
- D. Tout membre dispensant des services à la formation générale aux adultes ou à la formation professionnelle est admissible au poste de directrice ou directeur de la formation générale aux adultes ou de la formation professionnelle.

MISE EN CANDIDATURE (article 11.3)

- A. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire dont les exemplaires sont disponibles au bureau du Syndicat.*
- B. Ce formulaire dûment rempli doit indiquer le nom de la personne, son adresse, le poste auquel elle applique, porter la signature de la personne qui propose et celle de trois (3) autres membres du Syndicat. Seuls les membres répondant aux critères d'admissibilité (11.2) peuvent appuyer la candidature.
- C. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli devra être remis à la présidence d'élection **avant le 15 mai 2018 à 16 h.**

* Vous pouvez également vous procurer un formulaire de mise en candidature auprès de la personne déléguée de votre école ou de votre centre.

AVANT LE 1^{ER} AVRIL

Assurez-vous de :

- Faire votre demande de retraite progressive, de congé sabbatique à traitement différé ou de congé sans traitement pour toute la prochaine année scolaire.
Note : Aucune demande reçue après le 1^{er} avril ne sera acceptée.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT

Taux à compter du 141^e jour de travail
de l'année scolaire 2017-2018

Expérience	Échelle	Scolarité
1	41 390 \$	L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon selon l'expérience augmenté de :
2	43 149 \$	
3	44 985 \$	
4	46 896 \$	
5	48 890 \$	
6	50 967 \$	
7	53 134 \$	
8	55 394 \$	
9	57 748 \$	
10	60 203 \$	
11	62 764 \$	
12	65 432 \$	
13	68 211 \$	
14	71 112 \$	
15	74 135 \$	
16	77 284 \$	
17	80 572 \$	

- **2 échelons** dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- **4 échelons** dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- **6 échelons** dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

Contrats à la leçon (selon la scolarité) ¹			
Périodes de 45 à 60 minutes			
Moins de 17 ans	17 ans	18 ans	19 ans
54,02 \$	59,98 \$	64,93 \$	70,80 \$

Suppléance occasionnelle (selon la durée) ¹			
Périodes de 60 minutes et moins			
60 min. ou moins	61 à 150 min.	151 à 210 min.	210 min. et plus
41,38 \$	103,45 \$	144,83 \$	206,90 \$

Périodes de 75 minutes			
Moins de 17 ans	17 ans	18 ans	19 ans
90,03 \$	99,97 \$	108,22 \$	118,00 \$

Périodes de 75 minutes		
Une période	Deux périodes	Trois périodes et plus
62,07 \$	124,14 \$	206,90 \$

Taux horaire	54,02 \$
---------------------	----------

¹ À ces taux, il faut ajouter 4% (indemnité de vacances)

AGENDA

- **Congés de Pâques – Fermeture du bureau**
Vendredi 30 mars et lundi 2 avril 218